









Ruiz-Navajas

Schang

TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR XOP

RAPPORT MENSUEL FINANCIER AU 30 JUIN 2025

Objectif d'investissement

L'objectif de gestion du Compartiment est double : - chercher à offrir aux investisseurs, sur la durée de placement recommandée de 5 ans minimum, une performance liée à un portefeuille composé d'actions d'entreprises, sans contrainte géographique, sectorielle ou de capitalisation : - poursuivre un objectif d'investissement durable en investissant dans des actions de sociétés vertueuses au regard des critères ISR (environnement, social et gouvernance) qui s'inscrivent dans des secteurs en lien avec la thématique biodiversité selon l'analyse de la Société de Gestion et du Délégataire de Gestion

Actif net global	167,81 M€
VL part XOP	10 818,34€

Caractéristiques de la SICAV

Composition de l'indicateur de référence*	
MSCI ACWI NET TOTAL RETURN EUR INDEX	50%
MSCI World Small Cap dividendes net réinvestis (en	50%

* Depuis le 15 nov. 2022

Caractéristiques	
Date de création de l'OPC	15/11/2022
Date de 1ère VL de la Part	15/11/2022
Date du dernier changement d'indicateur de référence	-
Durée minimale de placement recommandée	5 ans
Classification AMF	Actions internationales
Classification SFDR	Article 9
Société de gestion	LBP AM
Gestionnaire financier par délégation	La Financière de L'Echiquier
Dépositaire	CACEIS BANK
Eligible au PEA	Non
Valorisation	
Fréquence de valorisation	Quotidienne

Quotidienne
Cours de clôture
FR001400BQI6
TCBSXOP FP
www.lbpam.com
CACEIS Fund Administration SA

Souscriptions-rachats

Heure limite de centralisation
auprès du dépositaire
Heure limite de passage d'ordre
auprès de La Banque Postale
Ordre effectué à

Souscription initiale minimum

Décimalisation

Frais de gestion et autres coûts

administratifs et d'exploitation Commissions liées aux résultats

Commission de souscription

Commission de rachat

0,28% TTC de l'actif net

1/100 000 ème de part

3 000 000 Euros

Néant

13h00 Néant Cours Inconnu

6,0% maximum (dont part acquise : Néant)

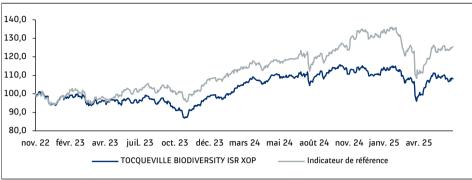
NOTATION MORNINGSTAR SUSTAINABILITY TO



PROFIL DE RISQUE



Performances arrêtées au 30 juin 2025



Les performances passées ne présagent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

PERFORMANCES CUMULÉES	Début d'année	1 mois	6 mois	1 an	Depuis création
OPC	-1,67%	-0,90%	-1,67%	-0,86%	8,18%
Indicateur de référence	-4,07%	1,17%	-4,07%	5,35%	25,35%
Ecart de performance	2,40%	-2,07%	2,40%	-6,21%	-17,17%
·	•	-	-		
PERFORMANCES ANNUELLES	·	·	2024	2023	2022*
PERFORMANCES ANNUELLES OPC			2024	2023 5,98%	2022*

Délai de

PERFORMANCES ANNUALISÉES				Depuis création
OPC	. ———	 	 	3,04%
Indicateur de référence				8,99%
Ecart de performance				-5.95%

Principaux indicateurs de risque

INDICATEURS DE RISQUE	sur 6 mois	sur 1 an	Depuis création
Volatilité de l'OPC	 15,19%	13,44%	11,59%
Volatilité de l'indicateur de réf.	18,56%	16,65%	13,56%
Tracking error	 9,40%	8,59%	7,30%
Ratio de Sharpe	-0,38	-0,29	-0,02
Ratio d'information	 0,50	-0,72	-0,81
Beta	-	0,69	0,72

Données calculées sur le pas de valorisation.

Perte maximale depuis création		-17,01%	14/10/2024	07/04/2025
Volatilité	Elle mesure l'importance des va (mathématiquement, la volatilit	•		estimation de son risque
Tracking error	C'est la mesure du risque pris pa	ar le portefeuille par ra	pport à son indicateur	de référence.
Ratio de Sharpe	Il mesure l'écart de rentabilité d	u portefeuille par rapp	ort au taux sans risque	divisé par la volatilité du portefeuille.
Ratio d'information	C'est l'écart de performance ent	re le portefeuille et sor	n benchmark divisé par	la tracking error.
Dâta	Il act la macura da la cancibilità	du nastafauilla nas san	nort à con bonobmarle	

Début de la plus

Fin de la plus forte

Sources des données, OPC et indicateurs de réf. : LBP AM

Commentaire de gestion

En juin, la troisième Conférence des Nations Unies sur l'océan s'est tenue à Nice et a marqué le plus grand sommet jamais organisé sur la question des océans. Sur fond de dégradation marine accélérée, la conférence a appelé à intensifier l'action et à mobiliser tous les acteurs pour conserver et utiliser l'océan de manière durable. Le « Traité sur la haute mer » a été ratifié par 19 nouveaux pays portant à 50 le nombre de signataires et 15 autres se sont engagé à le faire prochainement. Ouvert à la signature jusqu'en septembre 2025, il doit réunir 60 pays pour entrer en vigueur. Une fois acté, cet accord contribuera à atteindre l'objectif mondial convenu de protéger 30 % des mers du monde d'ici 2030. Par ailleurs, 90 ministres ont exprimé leur soutien en faveur du traité sur les plastiques le plus ambitieux possible, dont la négociation est prévue en août. L'eau et l'économie bleue constituent l'un des principaux piliers de la stratégie de Tocqueville Biodiversity ISR.

Tocqueville Biodiversity ISR a sous-performé son indicateur de référence en juin, pénalisé par son positionnement sur les Matériaux et la Technologie. Les principaux contributeurs positifs en relatif sur la période ont été Ebara (+16,1%), St. Gobain (+3,1%), ASML (+3,6%) et Prysmian (+6,1%). A l'inverse, les plus fortes contributions négatives en relatif sont venues de Givaudan (-7,1%), Republic Services (-7,5%), Symrise (-15,1%) et Arcadis (-9,4%).

En juin, nous avons renforcé Tetra Tech, SABESP et Crown, tout en réduisant Republic Services et GEA Group et en sortant de Smurfit Westrock et Graphic Packaging.

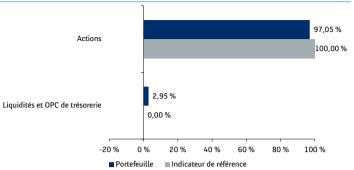
Ce document est destiné aux seules personnes initialement destinataires et il ne peut pas être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu. Il n'est ainsi ni reproductible, ni transmissible, en totalité ou en partie, sans l'autorisation préalable écrite de LBP AM, laquelle ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation qui pourrait être faite du document par un tiers.

TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR

50% MSCI ACWI NET TOTAL RETURN EUR INDEX + 50% MSCI World Small Cap dividendes net réinvestis (euro)

Structure du portefeuille

RÉPARTITION PAR NATURE DE TITRE EN % DE L'ACTIF NET



INDICATEURS CLÉS

Nombre de titres actions en portefeuille	39
Exposition globale	97,05%
Risque spécifique (1 an)	6,90%
Risque systématique (1 an)	11,53%
Poids des 10 premiers titres	39,69%
Poids des 20 premiers titres	67,15%

OPC EN PORTEFEUILLE

Libellé	Catégorie AMF	% de l'actif net
OSTRUM SRI CASH M (C/D) EUR	Monétaire à valeur liquidative variable (VNAV)	1.67%
OSTROM SKI CASH M (C/D) EUR	court terme	1,07 /0

10 PRINCIPALES LIGNES EN PORTEFEUILLE

Libellé	Secteur	Pays	% de l'actif net
XYLEM INC/NY	Industrie	Etats-Unis	5,06%
SAP SE	Technologies de l'Information	Allemagne	4,36%
CIE DE SAINT-GOBAIN SA	Industrie	France	4,34%
ECOLAB INC	Matériaux	Etats-Unis	4,05%
ASML HOLDING NV	Technologies de l'Information	Pays-Bas	3,94%
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA	Services aux Collectivités	France	3,91%
TETRA TECH INC	Industrie	Etats-Unis	3,65%
GIVAUDAN SA	Matériaux	Suisse	3,56%
EBARA CORP	Industrie	Japon	3,47%
REPUBLIC SERVICES INC	Industrie	Etats-Unis	3,35%

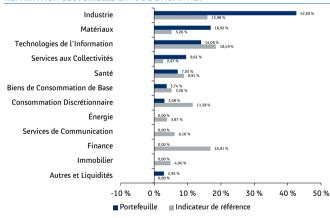
PRINCIPALES SUR-PONDÉRATIONS EN %

Libellé	Poids dans le portefeuille	Poids dans l'indicateur de réf.	Ecart
XYLEM INC/NY	5,06%	0,02%	5,04%
CIE DE SAINT-GOBAIN SA	4,34%	0,03%	4,31%
SAP SE	4,36%	0,19%	4,17%
ECOLAB INC	4,05%	0,04%	4,01%
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA	3,91%	0,01%	3,90%

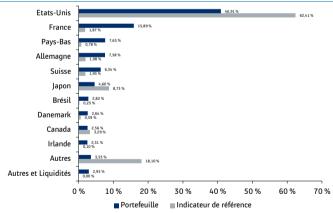
PRINCIPALES SOUS-PONDÉRATIONS EN %

Libellé	Poids dans le portefeuille	Poids dans l'indicateur de réf.	Ecart
MICROSOFT CORP	-	2,09%	-2,09%
APPLE INC	-	1,83%	-1,83%
AMAZON.COM INC	-	1,25%	-1,25%
ALPHABET INC	-	1,13%	-1,13%
META PLATFORMS INC	-	0,96%	-0,96%

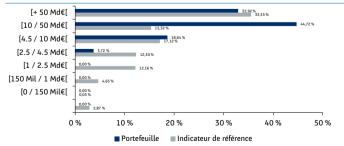
RÉPARTITION SECTORIELLE EN % DE L'ACTIF NET *



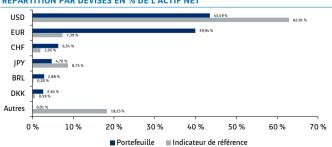
RÉPARTITION PAR PAYS EN % DE L'ACTIF NET *



RÉPARTITION PAR CAPITALISATION BOURSIÈRE *



RÉPARTITION PAR DEVISES EN % DE L'ACTIF NET *



* Réalisé par transparence ; la catégorie OPC regroupe les OPC non traités par transparence ; la catégorie Autres et Liquidités inclut les OPC monétaires.

Informations produites à titre purement indicatif (sans aucune valeur (pré)-contractuelle) ne constituant ni une sollicitation quelconque d'achat ou de vente de l'OPC ni une recommandation personnalisée : elles pourront être modifiées le cas échéant au cours de la gestion de l'OPC et ce, dans le respect de la réglementation applicable. LBP AM ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement prise ou non, sur la seule base des informations contenues dans ce document. Les DIC, prospectus et dernier document périodique sont disponibles auprès de LBP AM sur simple demande ou sur le site www.lbpam.com.







TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR XOP

RAPPORT MENSUEL ESG AU 30 JUIN 2025

PROFIL GREAT DU PORTEFEUILLE

Approche ESG	Sélectivité ¹
Taux de Sélectivité ²	25%
Score GREaT le plus faible du portefeuille ³	5,85
Score GREaT pivot ⁴	5,03

Le score GREaT est issu d'une méthodologie d'analyse ESG propriétaire du Groupe LBP AM. L'échelle du score GREaT est comprise entre 1 et 10, 10 représentant la meilleure qualité ESG d'un émetteur.

- ¹ L'approche ESG dite en 'sélectivité' est l'exclusion de l'univers de comparaison d'un pourcentage d'émetteurs correspondant au taux de sélectivité - présents sur les listes d'exclusions applicables au portefeuille et/ou les moins bien notés.
- ² Le taux de sélectivité est le pourcentage de l'univers de comparaison exclu pour des motifs ESG.
- ³ Le score GREaT le plus faible du portefeuille doit être supérieur au score GREaT pivot.
- Le score GREaT pivot est le score du dernier émetteur exclu de l'univers de comparaison après avoir retiré un pourcentage d'émetteur correspondant au taux de sélectivité. Le portefeuille peut alors investir dans tout émetteur dont le score GREaT est supérieur au score GREaT pivot du portefeuille.

ESG: critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

Pour en savoir plus sur la composition de l'univers de comparaison, nous vous invitons à consulter le prospectus du fonds.

METHODOLOGIE GREaT





Encourager la diffusion des meilleures pratiques en termes de gouvernance d'entreprise et d'éthique des affaires.



Gestion durable des Ressources

Gérer durablement les ressources humaines ou naturelles : respect des droits de l'Homme, développement du droit du travail, relations durables avec les fournisseurs, protection de l'environnement.



Transition Energétique

Maitriser les risques climatiques en accompagnant le passage d'un modèle économique fortement carboné vers un modèle plus sobre et plus durable.



Développement des Territoires

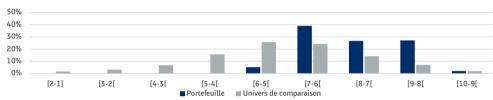
Promouvoir des pratiques responsables répondant aux Objectifs de Développement Durables sociaux et créatrices de valeur pour l'ensemble des parties prenantes en lien avec la chaîne de de valeur.

> Type de comparable Univers de comparaison

	Portefeuille	Couverture du portefeuille	Comparable	Couverture du comparable
G - Gouvernance Responsable	6,78	100,0%	5,61	99,9%
R - Gestion Durable des Ressources	6,66	100,0%	5,74	99,9%
E - Transition Energétique	7,00	100,0%	5,80	99,9%
T - Développement des Territoires	7,10	92,6%	5,90	86,7%

Le fonds ne prenant pas d'engagement de performance relatif à son comparable sur les piliers GREaT, la note du portefeuille peut être supérieure ou inférieure à celle de son comparable.

Répartition du portefeuille et de l'univers de comparaison par Score GREaT



Meilleurs Scores GREaT du portefeuille et Contribution de chaque pilier au Score GREaT de l'émetteur

Nom de l'émetteur	Poids dans le portefeuille	Score GREaT	G	R	E	Т
CLEAN HARBORS INC	2,0%	9,36	20,4%	16,1%	6,1%	57,4%
EUROFINS SCIENTIFIC SE	0,7%	8,82	34,4%	-2,8%	15,3%	47,5%
SYMRISE AG	1,5%	8,57	25,8%	25,4%	7,9%	40,9%
XYLEM INC/NY	5,1%	8,56	21,8%	24,6%	42,3%	11,3%
ADVANCED DRAINAGE SYSTEMS INC	1,3%	8,54	32,8%	32,6%	34,6%	

LBP AM 36, Quai Henri IV - 75004 Paris







TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR XOP

RAPPORT MENSUEL ESG AU 30 JUIN 2025

INDICATEURS DE DURABILITE DU PORTEFEUILLE

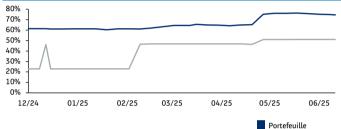
	Portefeuille	Engagement Minimum
Pourcentage d'Investissement Durable	87,1%	80,0%

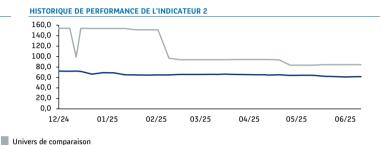
Au sens du réglement européen SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), un investissement durable est un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant que ces investissements ne causent pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance. Le pourcentage d'investissement durable présenté ici repose sur la méthodologie propriétaire du Groupe LBP AM, disponible en intégralité sur notre site internet : https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables

Indicateur 1 - Environnement	Portefeuille	Comparable
Alignement net zéro	74,5%	51,1%
Taux de Couverture	100,0%	100,0%

Indicateur 2 - Environnement	Portefeuille	Comparable
Biodiversity footprint - GBS	61,5	84,4
Taux de Couverture	97,7%	84,8%

HISTORIQUE DE PERFORMANCE DE L'INDICATEUR 1





Méthodologie de l'indicateur 1 :

Nom de l'indicateur et Source	Définition	Unité de mesure
	Part des entreprises dont les	
Trajectoire Net Zero	objectifs de réduction des	0/
Source(s) : CDP_TEMP	émissions de gaz à effet de serre	%
	sont validés par SBTI.	

Méthodologie de l'indicateur 2 :

Nom de l'indicateur et Source	Définition	Unité de mesure
lmpact Biodiversité (BIA-GBSTM) Source(s) : CDC_BIO	GBS: Global Biodiversity Score - estimation de l'impact d'une entreprise sur la biodiversité, en prenant en compte son activité historique, lié à l'artificialisation des sols, la surexploitation des ressources, la pollution et le changement climatique. Plus le score est élevé et plus l'impact de l'entreprise sur la biodiversité est important.	MSA.ppb*/b€ invested

Pour plus d'information concernant les méthodologies de calcul des indicateurs de durabilité et sur notre démarche d'investisseur responsable, veuillez-vous référer aux documents disponibles sur notre site internet à l'adresse suivante : https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables

Le label ISR de l'Etat français, est valable pour une durée limitée et est sujet à une réévaluation. Par ailleurs, son obtention par l'OPC ne signifie ni que celui-ci réponde à vos propres objectifs en matière de durabilité ni que le label corresponde aux exigences des futures règles nationales ou européennes.

OBJECTIF EXTRA-FINANCIER DU PORTEFEUILLE

La démarche de gestion ISR du produit financier consiste à identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la société de gestion.

Cette analyse repose sur la philosophie GREaT, propre à la société de gestion, articulée autour des 4 piliers suivants :

- La Gouvernance responsable : ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein des émetteurs (équilibre des pouvoirs, rémunération des dirigeants, ou encore éthique des affaires).
- La gestion durable des Ressources : ce pilier permet d'étudier les impacts environnementaux et la gestion du capital humain des émetteurs (qualité des conditions de travail et gestion des relations avec les fournisseurs).
- La transition économique et Energétique : ce pilier permet d'évaluer la stratégie des émetteurs en faveur de la transition énergétique (démarche de réduction des gaz à effet de serre et réponse aux enjeux de long terme).
- Le développement des Territoires : ce pilier permet d'analyser la stratégie des émetteurs en matière d'accès aux services de base.

Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières (MSCI ESG Research, Moody's ESG et EthiFinance Ratings). La méthodologie mise en place permet de réduire les biais, notamment capitalistiques et sectoriels.

In fine, la société de gestion reste seule juge la qualité extra-financière d'un émetteur, qui est exprimée :

- Selon un score GREaT compris entre 1 et 10 – 10 représentant la meilleure qualité ESG d'un émetteur.

Par ailleurs, la société de gestion applique des exclusions sectorielles et normatives visant à limiter l'investissement dans les émetteurs ayant des impacts négatifs trop importants. Nos listes d'exclusions sectorielles incluent certains émetteurs de secteurs controversés comme le tabac, les jeux d'argent, le charbon, le pétrole et le gaz, selon les critères définis par la société de gestion. Notre liste d'exclusion normative est construite sur la base d'analyses des controverses ou allégations ESG et identifie les cas de violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. En complément du socle commun d'exclusion de la société de gestion, les portefeuilles détenteurs du label ISR de l'Etat Français sont en conformité avec les exclusions obligatoires listées dans son référentiel.